



Commission  
européenne



# Introduction aux instruments et aux programmes thématiques 2011-2013





# Introduction aux instruments et aux programmes thématiques 2011-2013

## Commission européenne

Office de coopération EuropeAid

Rue de la Loi 41, B-1049 Bruxelles

Courriel : europeaid-info@ec.europa.eu

## Internet

[http://eeas.europa.eu/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/index_fr.htm)

[http://ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm)

[http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/index_fr.htm)

<http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

La brochure sur les instruments et les programmes thématiques (2011–2013)  
est disponible en français, en anglais et en espagnol.

Luxembourg: Office des publications.

ISBN: 978-92-79-25339-3

doi : 10.2841/51289

© Union européenne, 2012

Tous droits photographiques réservés à l'UE.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium, juillet 2012

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ





## Éditorial

*En 2011, la Commission a adopté deux communications, l'une sur la politique de développement de l'Union européenne – « Un programme pour le changement » – et l'autre sur le soutien budgétaire – « La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers ». Cette brochure explique aux lecteurs quelle sera la politique européenne de développement de demain. Nous voulons en effet doter l'UE d'une politique moderne en la matière, assortie d'instruments et de programmes plus efficaces pour relever le défi d'un monde en pleine mutation.*

*Tous les acteurs associés aux programmes thématiques continuent à jouer un rôle majeur dans le développement.*

*J'aimerais insister ici sur le rôle spécifique de la société civile et des autorités locales, qui s'emploient à promouvoir la gouvernance.*

*L'UE s'emploiera à approfondir ses liens avec les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et les autorités locales, en poursuivant des consultations régulières et en mettant en œuvre les meilleures pratiques. Elle renforcera ainsi le « Dialogue structuré » avec la société civile et les autorités locales mené en 2010 et 2011. L'UE soutiendra également*

*l'émergence d'organisations locales de la société civile, appelées à devenir de véritables « cellules de veille » et des partenaires fiables du dialogue avec les gouvernements nationaux. L'UE doit également continuer à identifier des pistes pour mobiliser l'expertise des autorités locales, par exemple en mettant en place des réseaux d'excellence et en organisant des exercices de jumelage.*

*Les organisations de la société civile et les organisations internationales sont les principaux acteurs de la plupart des programmes thématiques gérés par l'UE. Leurs actions reflètent notre engagement à long terme en faveur des populations de toutes les nations. La liberté, la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, la solidarité et la cohésion sociale sont les principes fondateurs de la Communauté européenne et forment la base de nos relations avec le reste du monde.*

*Cette brochure présente tous les instruments et programmes thématiques dans lesquels ces acteurs peuvent jouer leur rôle.*

F. Fotiadis  
Directeur général





## Table des matières

□ Instruments et programmes thématiques	7
□ Mécanismes de financement de l'UE	8
□ Objectifs du Millénaire pour le développement	10
□ L'instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	11
■ Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement (NSA-LA)	12
■ L'environnement et les ressources naturelles	16
■ Migration et asile	18
■ Sécurité alimentaire	20
■ Développement social et humain	21
– Favoriser la santé de tous	22
– Éducation, connaissances et compétences	24
– Égalité entre les hommes et les femmes	25
– Autres aspects du développement social et humain	28
■ L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme	30
– Démocratie et droits de l'homme	31
– Aide aux défenseurs des droits de l'homme	32
■ L'instrument de stabilité (IfS)	34
■ L'Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	35
■ NSA-LA et IEDDH - Le rôle des délégations de l'Union européenne	36
■ Programmes géographiques d'appui à la société civile	37
□ Comment obtenir un financement de la Commission européenne ?	38
□ Comment les organisations de la société civile peuvent-elles obtenir une subvention ?	39

# Instruments et programmes thématiques

## Qu'est-ce qu'un programme thématique ?

L'impact des programmes thématiques financés par l'Union européenne est perceptible aux quatre coins du monde. Ces programmes sont axés sur la protection des droits de l'homme, la promotion de la démocratie, l'éradication de la pauvreté, l'autosuffisance dans la production alimentaire, l'éducation et les projets dans le domaine de l'écologie et de la santé. Ils sont toujours mis en œuvre selon une [approche horizontale](#), et sont financés par des programmes de coopération nationale et régionale conçus par la Commission.

Comparé aux programmes géographiques, les programmes thématiques de l'UE sont davantage ouverts aux organisations européennes et locales de la société civile, aux autorités locales, aux organisations internationales non gouvernementales, etc.

Chaque [programme thématique](#) est régi et mis en œuvre conformément à une [décision](#) du Parlement européen et du Conseil de l'UE qui spécifie les priorités et le financement disponible pour une période de deux ou trois ans. L'actuelle période de programmation couvre généralement 2011-2013.

## La société civile au cœur des programmes de la Commission

Les acteurs non étatiques jouent un rôle majeur dans la fourniture de services aux populations les plus pauvres ainsi que dans le domaine de l'éducation et de la défense des droits. Ils remplissent également une mission de surveillance et de contrôle de l'engagement public.

Les organisations de la société civile sont éligibles à la plupart des programmes thématiques. Les acteurs non étatiques sont en effet les partenaires privilégiés de la Commission : outre le soutien dont ils peuvent bénéficier au titre des instruments géographiques, ils sont également les premiers bénéficiaires des programmes thématiques, comme :

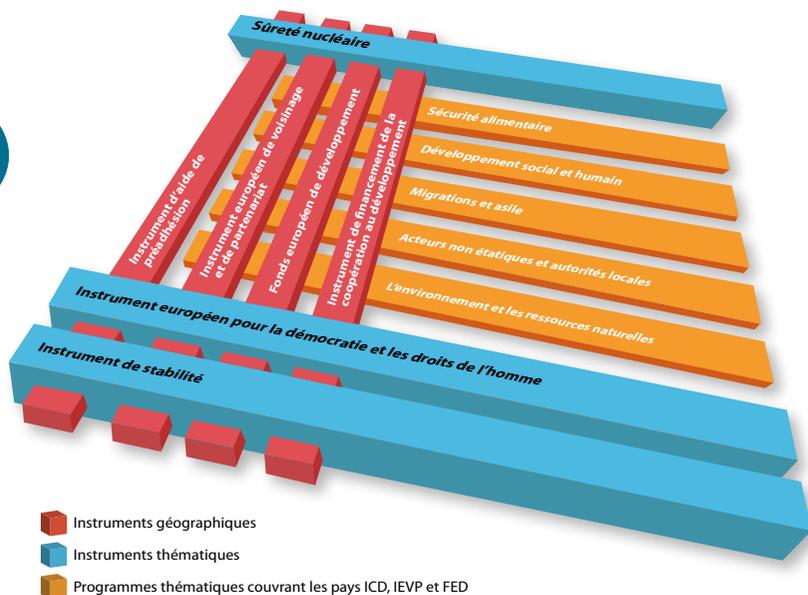
- « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement » : un programme qui leur est exclusivement réservé ;
- L'« Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme » : les organisations de la société civile sont considérées comme des acteurs clés de la promotion des droits de l'homme et d'une démocratie participative et représentative.

**La Commission européenne est l'un des principaux pourvoyeurs d'aide au développement à l'échelle mondiale. Elle joue à ce titre un rôle clé en facilitant la participation de la société civile à la coopération au développement. L'UE affecte entre 800 millions et un milliard d'euros par an au financement des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile. La plupart de ces fonds sont généralement acheminés au titre de lignes budgétaires thématiques.**



# Les mécanismes de financement de l'UE

Chaque instrument fournit la base juridique pour la mise en œuvre de programmes géographiques et thématiques. Dans le cadre des perspectives financières 2010-2013, l'UE dispose de 7 instruments pour la coopération extérieure et l'acheminement de l'aide extérieure.



## Instruments thématiques

### Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

L'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) a pour objectif de promouvoir la démocratie, l'État de droit et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il a été conçu comme un complément aux autres instruments utilisés pour mettre en œuvre les politiques de l'UE dans ces domaines. Ces instruments vont du dialogue politique aux initiatives diplomatiques en passant par divers instruments de coopération financière et techniques – y compris les programmes géographiques et thématiques. L'IEDDH complète également les interventions axées sur les situations de crise qui sont menées également dans le cadre de l'Instrument de stabilité.

### Instrument de stabilité (IfS)

L'Instrument de stabilité vise à renforcer la sécurité dans les pays partenaires en situation de crise ou de crise émergente (volet à court terme) mais il garantit également la sécurité dans les pays stables (volet à long terme).

### Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)

L'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) vise à renforcer la sûreté nucléaire, la protection contre les radiations et l'application de mesures efficaces de contrôle des matières nucléaires dans les pays tiers.

## Instruments géographiques

### **Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)**

L'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) remplace l'éventail d'instruments géographiques et thématiques qui avaient été créés au fil du temps. Un premier volet est axé sur le soutien à la coopération avec les pays et régions partenaires à savoir l'Amérique latine, l'Asie, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud. Le deuxième volet couvre les cinq programmes thématiques décrits dans la présente brochure (en orange sur le diagramme). Enfin son troisième volet (ou pilier) inclut une série de mesures d'accompagnement en faveur des 18 pays ACP signataires du Protocole sur le sucre. Ces mesures visent à accompagner le processus d'ajustement de ces pays face à la réforme du régime communautaire dans le secteur du sucre.

### **Fonds européen de développement (FED)**

Créé par l'accord de Cotonou, la pierre angulaire de la coopération de l'Union européenne avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le Fonds européen de développement est l'instrument d'assistance aux 79 pays ACP partenaires de l'UE ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer des États membres. Le 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement est entré en vigueur en janvier 2008.

### **Instrument d'aide de préadhésion (IAP)**

L'instrument d'aide de préadhésion offre une assistance aux pays engagés dans un processus d'adhésion à l'Union européenne (comme la Macédoine, la Turquie et la Croatie) et aux pays des Balkans (Albanie, Serbie, Kosovo, Bosnie-Herzégovine et Monténégro).

### **Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)**

**La région du voisinage** fait référence aux pays couverts par la politique européenne de voisinage : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Égypte, Géorgie, Liban, Libye, Jordanie, Israël, République de Moldavie (ci-après Moldavie), Maroc, Syrie, Tunisie, Ukraine, Cisjordanie et bande de Gaza. La Russie fait également partie des pays couverts par l'Instrument de voisinage et de partenariat. L'IEVP encourage une forme innovante de coopération transfrontalière, au titre de laquelle il finance des programmes conjoints. L'idée est de rapprocher et de réunir les régions des États membres et des pays partenaires partageant une frontière commune.



# Objectifs du Millénaire pour le développement

Les Objectifs du **Millénaire pour le développement (OMD)** sont huit objectifs internationaux de développement que les 193 pays membres des Nations unies et au moins 23 organisations internationales se sont engagés à réaliser d'ici à 2015. Les OMD visent à promouvoir le développement en améliorant la situation économique et sociale des habitants des pays les plus pauvres de la planète.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000 par les Nations unies orientent la politique de coopération de l'UE.

## Les huit OMD sont:

- Objectif 1: Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim ;
- Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Objectif 4: Réduire la mortalité infantile ;
- Objectif 5: Améliorer la santé maternelle ;
- Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- Objectif 7: Préserver l'environnement ;
- Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

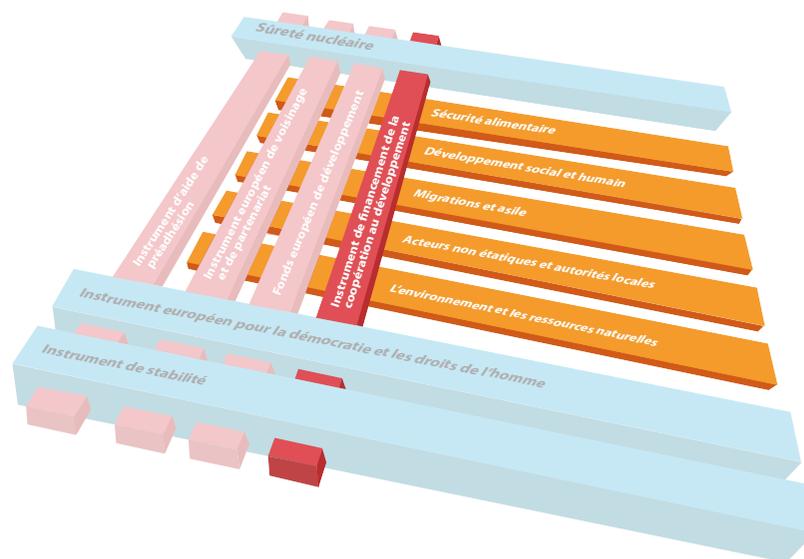


# Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

En coopération avec les pays partenaires et la communauté internationale, la Commission européenne s'investit pour réaliser les **Objectifs du Millénaire** pour le développement, en particulier par le biais de l'**Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)**. Cet instrument réaffirme les objectifs de la politique de coopération au développement à savoir la réduction de la pauvreté, le développement économique et social durable et l'intégration progressive et harmonieuse des pays en développement dans l'économie mondiale.

Outre l'assistance offerte dans différentes régions du monde, l'ICD englobe les **cinq programmes thématiques** destinés à relever différents **défis mondiaux** comme la protection environnementale, les questions en rapport avec les mouvements de populations et la sécurité alimentaire. Ces cinq programmes sont brièvement décrits dans les pages suivantes.

Le présent document présente la structure actuelle des programmes pour la période 2011-2013. Le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020 (CFP) verra le renforcement des interactions entre ces différents programmes et instruments d'une part et les programmes géographiques d'autre part. La nouvelle approche en matière de coopération au développement, présentée dans le « Programme pour le changement », souligne la nécessité de renforcer l'impact de l'aide européenne en concentrant davantage l'assistance et en l'assortissant de principes complémentaires.



-  Instruments géographiques
-  Instruments thématiques
-  Programmes thématiques couvrant les pays ICD, IEVP et FED

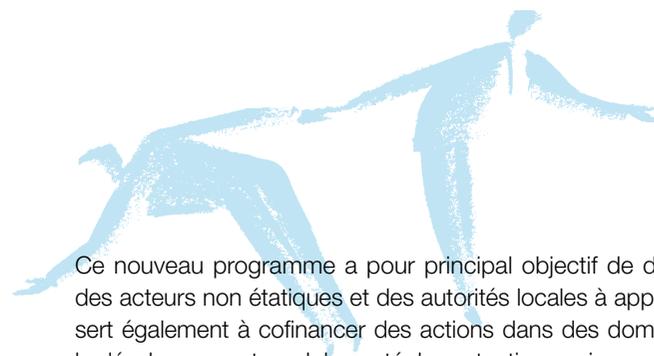


# Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement

## Solidarité avec les citoyens

Soutenir les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement, c'est encourager la participation locale au développement, tant au niveau national qu'au niveau local ; cela implique également d'œuvrer à l'amélioration de la gouvernance et à un développement plus participatif, qui prenne mieux en compte les besoins des citoyens.

S'agissant de cet objectif, ces organisations sont un réel atout étant donné leur proximité par rapport aux communautés locales et leur plus grande flexibilité en termes de mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne soutient déjà depuis de nombreuses années la participation de ces acteurs au processus de développement, en particulier par le biais du nouveau programme thématiques « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement ».



Ce nouveau programme a pour principal objectif de développer la capacité des acteurs non étatiques et des autorités locales à apporter une assistance. Il sert également à cofinancer des actions dans des domaines aussi divers que le développement rural, la santé, la protection environnementale et l'éducation, ainsi que la mise en place de partenariats durables entre la société civile et les autorités locales.

### Ces initiatives peuvent être regroupées selon les trois grands objectifs suivants :

- Soutenir les actions visant à mettre en place des sociétés démocratiques, cohésives et autonomes dans les pays partenaires en **améliorant les capacités** des acteurs non étatiques et des autorités locales, soutenir les populations privées d'accès aux ressources ou aux services de base et exclues du processus de décision politique et promouvoir le dialogue entre l'État et les acteurs non étatiques ;
- Financer les **initiatives de sensibilisation** et d'**éducation du public** européen dans le domaine du développement en lui faisant mieux **comprendre** les enjeux du développement et en mobilisant un plus **grand soutien** de tous citoyens en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'établissement de relations plus équitables entre les différentes régions du monde ;
- Faciliter la **coordination** et la **communication** entre les réseaux des autorités locales et les acteurs clés de la société civile participant au débat public européen sur le développement.

**Budget total pour la période 2011-2013 :** 702 millions d'euros.

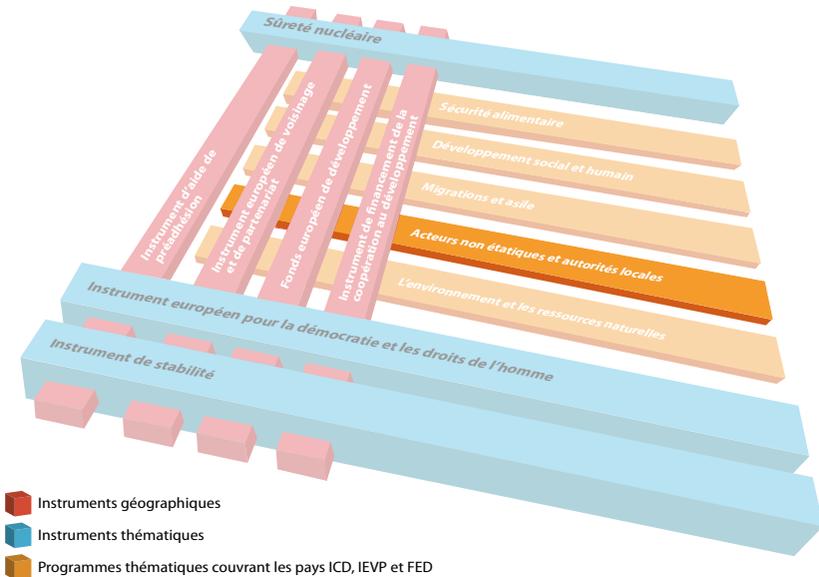
[http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non\\_state\\_actors\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/non_state_actors_fr.htm)



## Éducation au développement et sensibilisation en Europe

Le programme Éducation au développement et sensibilisation (DEAR) s'inscrit dans le cadre du programme « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement ». Par le biais d'actions mises en œuvre dans les États membres de l'UE et les pays en voie d'adhésion, il vise à améliorer l'information sur les questions en rapport avec le développement, à favoriser une prise de conscience de l'importance des questions en rapport avec le développement et le changement pour la vie des Européens et à doter les citoyens européens d'outils leur permettant de participer de manière critique aux nouveaux développements dans le monde.

**DEAR joue un rôle important dans l'assistance au titre de la coopération au développement. Même s'il a pour premier objectif de provoquer un changement d'attitudes, il encourage indirectement un soutien du public à la coopération internationale dans les États membres de l'UE et les pays en voie d'adhésion.**



- Instruments géographiques
- Instruments thématiques
- Programmes thématiques couvrant les pays ICD, IEVP et FED

Pour réaliser ces objectifs, le programme DEAR s'articule autour de trois axes distincts, assortis chacun de leurs propres priorités :

- Éducation interculturelle au sein du système éducatif officiel ;
- Éducation interculturelle en dehors du système éducatif officiel ;
- Mobilisation, plaidoyer et sensibilisation.

L'étude DEAR, achevée en 2010, donne un aperçu des actions d'Éducation au développement et de sensibilisation menées dans les 27 États membres.

[https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/DEAR\\_Final\\_report](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/DEAR_Final_report)



## Renforcer la participation de la société civile au développement décentralisé à l'échelon des districts

Partenaires de la CE  
Trócaire,

Sociedade Aberta

Faits et chiffres

Référence du projet NSA PVD  
171568

Durée du projet 2009 - 2012

Contribution de la CE : 700 648  
euros, soit 75% du budget total  
Analyse de base, de situation et  
des besoins de participation de

la société civile aux processus  
de développement et à la four-  
niture de services décentralisés  
au niveau du district.

Développement des OBC, des  
autorités locales et des per-  
sonnes n'ayant pas la parole

Participation des groupes cibles  
aux processus de développe-  
ment décentralisé

Diffusion du modèle et ensei-  
gnements

Pays :  
Mozambique

Action :  
Participation démocratique et  
société civile

Contexte :  
Au début des années 2000, le Mo-  
zambique a connu un processus  
de décentralisation rapide, qui a  
été intégré dans la politique natio-  
nale. Les Conseils consultatifs (CC)  
– réunissant représentants du gou-  
vernement et de la société civile –  
et les plans de développement de  
district ont été officiellement recon-  
nus. Les instances compétentes  
ont ainsi adopté des règlements



régissant les CC et préparé des lignes directrices pour l'harmonisation des plans de district. Le gouvernement a quant à lui commencé à inciter les ONG à développer les capacités de la société civile afin qu'elle puisse participer à ce processus de décentralisation. Malgré ces avancées officielles, une certaine défiance vis-à-vis du gouvernement reste de mise au niveau local et de la base ; le système judiciaire et les niveaux élevés de corruption sont mal perçus et les populations se sentent d'une manière générale exclues du développement. De plus, très peu de compétences ont en réalité été transférées aux districts.

#### Objectifs :

- Analyser le niveau actuel de participation de la société civile au développement décentralisé et son degré de satisfaction concernant

la fourniture de services

- Faire mieux comprendre à la société civile ses droits, ses rôles et ses responsabilités en ce qui concerne le développement décentralisé
- Soutenir une participation réelle et active des membres de la société civile aux processus de développement décentralisé et à l'évaluation de la fourniture de services, sur base de leurs propres priorités et en mettant l'accent sur les besoins des populations les plus vulnérables

#### Résultats escomptés :

- La recherche soutenue par des données probantes améliore la compréhension par les groupes cibles des possibilités de participation aux processus de développement décentralisé et à l'amélioration de la fourniture de services
- Les groupes cibles et les citoyens

sont préparés à contribuer utilement aux processus de développement local

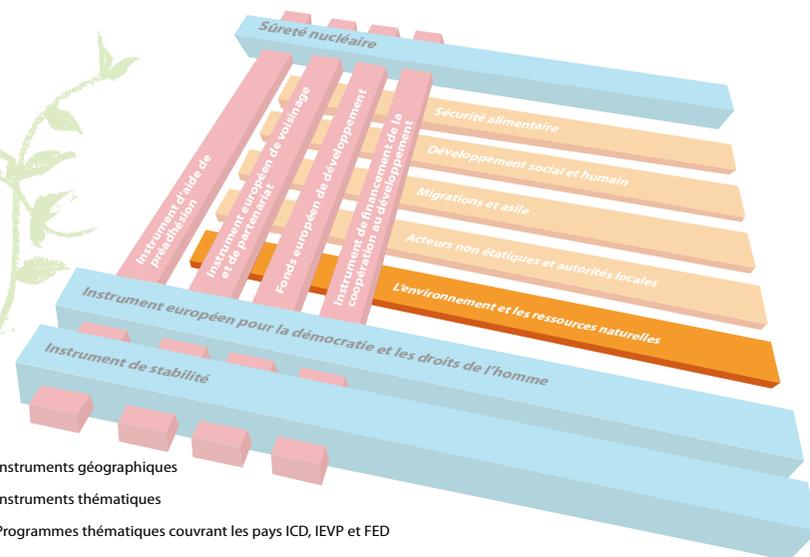
- Les citoyens ont pris conscience de leurs droits et de leurs responsabilités et les groupes cibles ont amélioré leur capacité à contrôler les budgets, les plans et les services
- Un modèle de référence pour la participation de la société civile aux processus de développement décentralisé est généré et diffusé

#### Pour en savoir plus :

<http://sociedade-aberta.org>

Contribution de la Commission (EUR)





# L'environnement et les ressources naturelles

## Ensemble pour sauver notre planète

Notre bien-être quotidien et notre prospérité nécessitent un **environnement protégé** et une **gestion durable des ressources naturelles**. Mais aujourd'hui, c'est la survie même de notre espèce, et de milliers d'autres, qui est en jeu.

La destruction et la dégradation de l'environnement touche de plein fouet les plus pauvres des pays en développement. Le problème dépasse donc aujourd'hui le cadre de l'écologie et les préoccupations nationales : **nous nous trouvons face à un défi mondial**. Les efforts de la communauté internationale en termes de réalisation des OMD sont donc d'autant plus difficiles que la survie de plusieurs des groupes ciblés par les OMD dépend d'écosystèmes aujourd'hui menacés.

### Une priorité pour une action européenne dans le monde entier

À côté des programmes mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements des différents pays concernés, le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie, est axé sur :

- Le changement climatique et les énergies durables ;
- L'environnement pour le développement ;
- Le renforcement de gestion de l'environnement et du changement climatique.

**Budget total pour la période 2011-2013:** 517 millions d'euros.

[http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/environment\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/environment_fr.htm)

## Facilité pour les programmes forestiers nationaux

### Région concernée

Plusieurs pays et régions du monde.

### Fonctionnement

La Facilité pour les programmes forestiers nationaux est un système de financement qui encourage les autorités nationales et locales à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes forestiers nationaux dans leur pays. Axée sur le renforcement des capacités et l'échange d'information, elle offre aussi des services d'information à travers le monde.

### Objectif

- Parvenir à un consensus sur les questions forestières au niveau national ;
- Intégrer la gestion durable des forêts dans d'autres secteurs, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté ;

- Respecter les engagements internationaux par rapport aux politiques et aux plans forestiers nationaux.

### Impact

Depuis son lancement en 2002, la Facilité a soutenu le développement et la mise en œuvre d'un large éventail d'activités autour des thèmes du réchauffement planétaire, de la gestion saine des ressources forestières, de la protection de la biodiversité, de l'échange de bonnes pratiques, du financement, de la diffusion d'informations, etc.

### Partenaires de la Commission

- La Facilité est supervisée par un comité de pilotage constitué de représentants des pays bénéficiaires, de la Banque mondiale, des partenaires financiers, d'ONG, des fondations, du secteur privé et de l'Organisation pour l'alimen-

tation et l'agriculture (FAO);

- 57 pays bénéficiaires (27 pays africains, 14 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 4 pays d'Asie centrale) et 4 organismes régionaux.

### Contribution de la Commission

3,25 millions d'euros ont été affectés pour la période 2003-2006. La Commission européenne est le principal bailleur de fonds de la Facilité pour les programmes forestiers nationaux.

En 2006, le projet a bénéficié d'une enveloppe supplémentaire de 4,5 millions d'euros.

Contribution de la Commission (EUR)





# Migration et asile

## Solidarité avec les citoyens

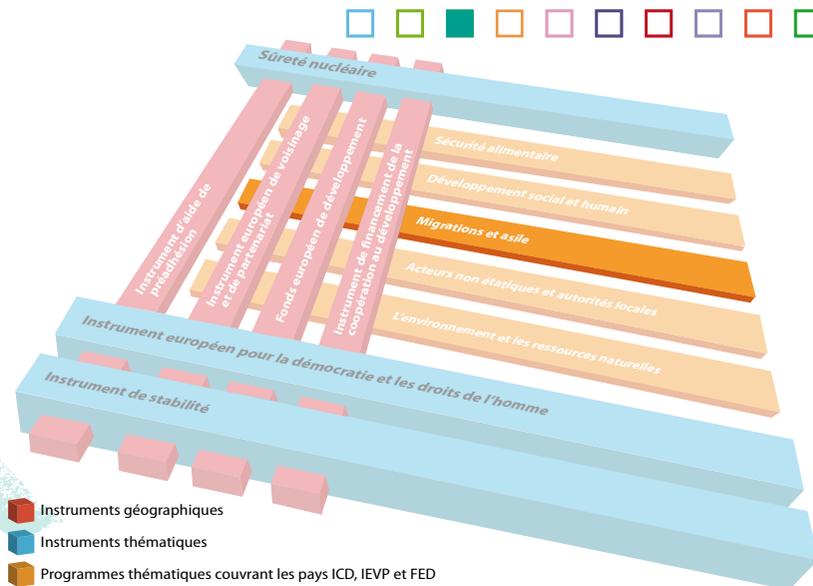
À une époque d'accélération des migrations dans le monde, à caractère souvent clandestin, la gestion des flux migratoires apparaît comme l'un des principaux défis de ce début de siècle, tant pour les pays en développement que pour les nations industrielles. Pour relever ce défi, l'Union européenne coopère avec ses pays partenaires dans le cadre d'un nouveau programme spécialement axé sur la problématique des migrations et de l'asile.

Ce programme thématique de coopération a pour principal objectif d'offrir une aide technique et financière aux pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. La coopération avec ces pays tiers ne vise pas à s'attaquer aux causes à l'origine de la migration mais plutôt à mieux gérer les différentes formes de flux migratoires.

### Un problème aux multiples facettes

Ce programme couvre les principaux facteurs de la migration et :

- Encourage les liens entre migrations et développement ;



- Promeut une bonne gestion des migrations à des fins professionnelles ;
- Lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains et facilite la réadmission des immigrés clandestins ;
- Protège les migrants contre toute forme d'exploitation et de discrimination ;
- Promeut une politique d'asile et la protection des réfugiés dans le respect des normes internationales.

Les actions menées au titre de ce programme visent à contribuer, conformément à l'approche globale de la question des migrations adoptée par l'UE, à :

- Permettre aux pays partenaires de profiter des avantages des migrations tout en limitant l'impact négatif que peuvent avoir les migrations sur les individus ou les citoyens ;
- Mettre en œuvre une approche qui tienne compte des intérêts des États d'une part, et des droits et des intérêts des individus d'autre part.

**Budget total pour la période 2011-2013:** 179 millions d'euros.

[http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/migration\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/migration_fr.htm)



## « Renforcement de la protection et assistance accrue aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, essentiellement d'origine somalienne, déplacés dans la région de la Corne de l'Afrique » (projet en cours)

Région  
Kenya, Djibouti, Yémen

Objectif  
Améliorer la protection et l'offre d'assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile dans la Corne de l'Afrique.

### Impact

- Sécurité physique adéquate des réfugiés ;
- Enregistrement efficace et accès accru des réfugiés aux documents requis ;
- Amélioration des infrastructures d'enseignement ;
- Renforcement de la protection des enfants ;
- Réinstallation des réfugiés identifiés dans un pays tiers.

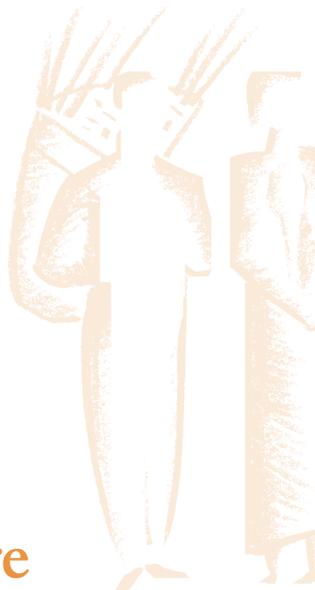
Partenaires de la Commission  
Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Contribution de la Commission  
5 millions d'euros, soit la totalité du coût du projet.

Contribution de la Commission (EUR)

5.000.000.€





# Sécurité alimentaire

## Mettre fin à l'insécurité alimentaire et à l'extrême pauvreté

Saviez-vous que plus de 800 millions d'habitants de la planète ne mangent pas à leur faim et qu'ils sont 160 millions à survivre avec moins d'un demi-dollar par jour (OMD 1)?

Plus d'un quart des enfants de moins de cinq ans des pays en développement souffrent de malnutrition. Ce phénomène nuit à leur développement mental et physique et met en péril la survie des plus vulnérables.

Il est essentiel d'accroître la production agricole dans ces pays en soutenant prioritairement les petites exploitations agricoles et la recherche agricole pour le développement et de remédier au problème chronique d'accès à la nourriture en mettant en œuvre des actions de soutien structurées axées sur les populations les plus pauvres. Tels sont les objectifs que la Commission européenne s'emploie à réaliser par le biais de son programme thématique sur la sécurité alimentaire.

### À manger pour tout le monde

Ce programme est guidé par les priorités **stratégiques** suivantes :

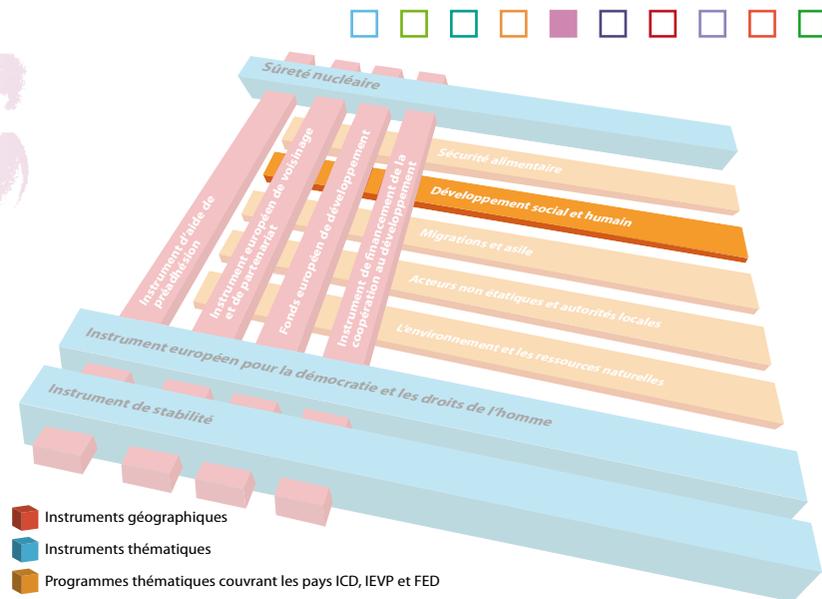
- **Soutenir la recherche**, l'innovation et la diffusion d'informations dans les domaines en rapport avec la sécurité alimentaire ; l'accent est mis ici sur le soutien au développement des capacités et à la **coopération scientifique et technologique** ;
- Intégrer les **informations** recueillies dans le **processus de décision** afin d'améliorer les stratégies de réponse ;
- Exploiter les possibilités offertes par **les approches continentales et régionales** ;
- Apporter une réponse à l'insécurité alimentaire dans **des situations de transition exceptionnelle** ainsi que dans les États fragiles et en déliquescence ;
- Promouvoir les **approches innovantes** (par ex. nutrition, etc.) ;
- Encourager le développement du programme de sécurité alimentaire ainsi que son **harmonisation et son alignement** avec les partenaires de développement, la société civile et les pays bailleurs de fonds.

**Budget total pour la période 2011-2013:** 749 millions d'euros, dont 33 millions affectés aux activités de financement en faveur des pays couverts par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat.

[http://ec.europa.eu/development/center/repository/FSTP%2020112013\\_Commission%20adoption.pdf](http://ec.europa.eu/development/center/repository/FSTP%2020112013_Commission%20adoption.pdf)

#### Facilité alimentaire

Suite à la flambée mondiale du prix des denrées alimentaires en 2007 – 2008, dans un contexte de crise financière et énergétique, des millions d'habitants de pays les plus pauvres du monde se retrouvent confrontés à un risque extrême de famine et de malnutrition. En réponse à cette situation, un milliard d'euros ont été affectés à la Facilité alimentaire de l'UE. Ce programme, d'une durée de trois ans, soutient des projets dans les pays les plus touchés par cette hausse des prix. Il vise à lutter contre l'insécurité alimentaire qui frappe aujourd'hui des centaines de millions d'habitants en améliorant la production agricole, en facilitant l'accès à la nourriture et en soutenant le microcrédit, les investissements, le matériel, les infrastructures et la formation.



# Développement social et humain

## Le développement social et humain : un droit pour tous

Les femmes, les hommes et les enfants du monde entier doivent pouvoir bénéficier de soins de santé préventifs et curatifs, avoir accès à l'éducation et à la culture, et voir leurs droits et leurs besoins respectés. Le développement des compétences et l'accès à un travail décent font également partie de ces droits. Il en va de la vie même et du bien-être de millions de personnes, ainsi que du développement de leur pays. Les actions thématiques menées au titre du programme « Développement social et humain » pour la période 2011-2013 s'appuieront sur l'expérience accumulée entre 2007 et 2010 et continueront à soutenir des actions dans différents domaines, qui couvrent pratiquement tous les Objectifs du Millénaire pour le développement :

- **Santé pour tous ;**
- **Éducation, connaissance et compétences ;**
- **Égalité entre les femmes et les hommes ;**
- **Autres aspects du développement social et humain comme :**

- l'emploi et la cohésion sociale (en vue d'améliorer les conditions de travail à l'échelon international) ;
- la jeunesse et l'enfance (lutte contre l'exploitation des enfants et pour l'amélioration des perspectives professionnelles des jeunes) ;
- la culture (accès à la culture et à la diversité culturelle).

**Budget total pour la période 2011-2013 affecté au programme « Développement social et humain » :** environ 130 millions d'euros par an.

Le milliard d'euros affecté à ce programme pour la période 2007-13 se répartit comme suit :

- 588 millions (59%) pour **la santé pour tous ;**
- 138 millions (13%) pour **l'éducation, la connaissance et les compétences ;**
- 67 millions (6%) pour **l'égalité entre les femmes et les hommes ;**
- 222 millions (22%) pour **les autres aspects du développement humain et social** (8% pour **l'emploi et la cohésion sociale**, 9% pour **les jeunes et les enfants** et 5% pour **la culture**).

[http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/investing\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/dci/investing_fr.htm)





## Santé pour tous

En ce qui concerne la santé, les OMD, et en particulier l'OMD 5, restent à la traîne dans un grand nombre de pays en développement. Ce retard s'explique par une association de facteurs : charge de morbidité élevée, systèmes de santé précaires et sous-financés, manque de capacités techniques dans le domaine de la santé publique et volonté politique insuffisante pour s'attaquer aux facteurs sociétaux, culturels ou liés au mode de vie de la précarité de la santé. Les actions thématiques menées au titre du programme « Développement social et humain » visent à s'attaquer à ces facteurs en faisant le lien entre les programmes européens et les pays partenaires.

**Les priorités en matière de santé pour la période de programmation 2011-2013 sont les suivantes :**

**Renforcement des systèmes de santé, amélioration des services de santé et soutien à la capacité des pays partenaires à faire face aux défis sanitaires :**

- Soutenir les plateformes et les initiatives axées sur les échanges nationaux, régionaux ou mondiaux de bonnes pratiques, de plaidoyer, de soutien technique ou d'autres formes de coopération dans le domaine du renforcement des systèmes de santé, du financement des systèmes de santé et de la protection sociale dans le domaine de la santé ;

- Soutenir l'identification des besoins, le développement des solutions techniques, l'offre d'assistance technique et l'échange de bonnes pratiques, avec la mise en œuvre d'accords internationaux dans le domaine de la santé ;
- Renforcer la capacité de travail en réseau des principales institutions politiques des pays en développement ;
- Accélérer et améliorer la disponibilité et l'accès aux services de santé publique dans le monde.

**Lutte contre les grandes maladies transmissibles (VIH/sida, paludisme et tuberculose) en soutenant l'accès à la prévention, aux soins, au traitement et au soutien :**

- Contribution to the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria (GFATM).

**Mise en œuvre de l'Agenda du Caire, y compris la fourniture de produits de base et le soutien aux organisations de la société civile dans les pays affichant les indicateurs les plus mauvais :**

- Financer les services et les droits de santé sexuelle et reproductive pour éviter les risques de ruptures de stocks tout en renforçant les systèmes de santé. Développement des capacités dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des marchés publics ;
- Financer les interventions dans les pays affichant des indicateurs critiques de santé sexuelle et reproductive afin de réduire les goulets d'étranglement et de promouvoir les bonnes pratiques de mise en œuvre du programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPS) ;
- Financer les services de santé sexuelle et reproductive dans les contextes précaires et les réunions politiques, ou d'autres événements de plaidoyer, et développement des capacités pour la conception et la mise en œuvre de stratégies nationales de santé sexuelle et reproductive dans le cadre du renforcement des systèmes de santé.

**Budget total pour la période 2011-2013:** 179 millions d'euros.



## Renforcement du développement du personnel de santé et lutte contre la pénurie de personnel soignant

### Région

Couverture internationale mais priorité à l'Afrique et à la Méditerranée orientale.

### Contexte

L'importance du personnel de santé pour l'efficacité des systèmes de santé, la qualité des soins et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est largement reconnue. La pénurie de personnel soignant est une problématique mondiale, mais ce problème se pose avec une acuité particulière en Afrique subsaharienne, où son ampleur est telle qu'on peut parler de crise. 57 pays sont confrontés à une pénurie critique de personnel soignant, dont 36 rien qu'en Afrique.

### Objectif général

Contribuer à l'amélioration des résultats du secteur de la santé et au rapprochement des OMD en développant et en mettant en œuvres des politiques, des stratégies et des plans de développement du personnel de santé afin de s'attaquer à cette pénurie critique.

### Impact attendu

- Gouvernance renforcée pour le personnel de santé ;
- Amélioration des données et des informations sur le personnel de santé : Observatoires mondiaux et régionaux du personnel de santé ;
- Mécanismes pour une gestion efficace des migrations du personnel soignant et politique de rétention ;
- Amélioration de la productivité du personnel soignant ;

- Soutien aux pays dans leur lutte contre la pénurie de personnel soignant dans des services de santé prioritaires.

Partenaires de la mise en œuvre  
Organisation mondiale de la santé (OMS). Alliance mondiale pour les personnels de santé (AMPS)

### Contribution de la Commission

Pour la période 2009-2012, la subvention de la Commission s'élève à 6 millions d'euros, soit 67% du budget total de l'initiative.

Contribution de la Commission (EUR)





## Éducation, connaissance et compétences

### « Promouvoir l'accès de tous les enfants à une éducation de base de qualité »

Malgré les progrès réalisés sur la voie de l'OMD en matière d'éducation, certaines régions sont loin de garantir l'accès égal des filles et des garçons à l'éducation. Il est également nécessaire d'améliorer la qualité des services d'éducation de base, d'augmenter la qualité et la quantité d'enseignants et d'assurer l'accès universel à l'éducation de base.

Priorités pour la période de programmation 2011-2013:

- Contribution à l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (Initiative Fast Track. - dite EFA-FTI)
- Soutien aux plateformes de dialogue politique, du transfert d'expériences, des meilleures pratiques et de l'innovation.

## Amélioration des possibilités d'éducation et de formation professionnelles

L'éducation et la formation techniques et professionnelles basées sur la demande jouent un rôle majeur en favorisant l'accès à l'emploi. Il s'agit dès lors d'un facteur important de réduction de la pauvreté et de réinsertion professionnelle en période de récession économique.

**Priorités de la période de programmation 2011-2013:**

- Répondre aux besoins des personnes travaillant dans l'économie informelle, tant dans les contextes urbains que ruraux ;
- Renforcer les liens entre l'économie informelle et l'éducation et la formation professionnelles – officielles ou informelles – y compris la reconnaissance des compétences acquises en apprentissage et d'autres méthodes de formation propres à l'économie informelle ;
- La généralisation de ces actions et le partage d'exemples réussis entre pays doit être soutenu.

**Budget total pour la période 2011-2013 :** 72 millions d'euros.



## Égalité entre les femmes et les hommes et renforcement de pouvoir des femmes

Dans l'aide européenne au développement, l'égalité entre les femmes et les hommes fait systématiquement l'objet d'une approche transversale. C'est également le cas dans le programme « Développement social et humain ». En effet, l'égalité entre les femmes et les hommes doit être améliorée grâce à la mise en œuvre d'une approche intégrée dans des domaines connexes comme la santé, l'éducation et l'emploi.

Pour compléter l'intégration de l'égalité au niveau national et sectoriel et lui donner une plus-value, les priorités de programmation suivantes ont été identifiées pour 2011-2013 :

- Promotion et protection des droits des femmes et renforcement de leur pouvoir au niveau économique et social, à l'échelon national et local ;
- Soutien au développement et expérimentation d'approches innovantes pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes dans l'élaboration, la planification et la budgétisation des politiques.

**Budget total pour la période 2011-2013 :** 37 millions d'euros.



## Améliorer l'accès et le contrôle fonciers des femmes pauvres et exclues dans le cadre d'une stratégie de renforcement de pouvoir et de lutte contre la faim

Localisation de l'action :  
Guatemala, Sierra Leone, Inde

Date de début des activités :  
02/11/2010

Contexte :

L'accès foncier est à l'origine de nombre de revendications sociales et politiques. Les habitants des régions rurales, notamment, ont besoin d'avoir accès aux terres ; ils doivent pouvoir les posséder ou les contrôler pour assurer leurs moyens d'existence et leur dignité. Or, en raison d'attitudes patriarcales profondément enracinées dans certaines sociétés, les femmes n'ont pas toujours le droit de posséder

des terres. Pire, dans certaines cultures, les femmes et les filles sont elles-mêmes considérées comme une propriété. Malgré les avancées législatives dans le domaine du statut civique et politique des femmes, la législation sur l'égalité des femmes au sein des ménages et de la société au sens large n'a pas fait l'objet de réformes. Les femmes sont victimes de discriminations dans les situations de succession, de veuvage ou de divorce, avec toutes les conséquences désastreuses que cela implique pour leur dignité et leur bien-être.

Les intouchables constituent la caste la plus marginalisée et victime d'exclusion en Inde. Les femmes

intouchables font l'objet d'une double discrimination – d'une part en raison de leur statut d'intouchable et d'autre part en raison de leur sexe. Des peuples indigènes sont eux aussi victimes d'expropriation et sont exclus du processus de décision. Au Guatemala, les agricultrices indigènes subissent depuis des siècles des expropriations, tandis que des traditions profondément enracinées compliquent l'accès des femmes aux terres et aux moyens de production. En Sierra Leone, les pauvres des régions rurales reculées subissent ce même sort. Dans ce pays, les femmes des régions rurales, surtout les veuves, les victimes de guerres



et plus récemment les femmes séropositives et malades du sida font l'objet d'une triple discrimination et n'ont pour ainsi pas de droit de posséder des terres. Ce projet a choisi de concentrer ses efforts sur 3 pays cibles représentant chacun des aspects différents d'une même problématique. Il réunit des groupes et des mouvements de femme qui offrent tous d'excellentes possibilités d'apprentissages croisés et de développement de relations entre les régions.

#### Objectif :

Renforcement de pouvoir, amélioration du niveau de vie et de la dignité en faveur des femmes pauvres et exclues.

Lorsqu'elles sont en mesure de faire valoir leurs droits, les femmes peuvent bénéficier d'un niveau de vie meilleur et d'une dignité renforcée grâce à une amélioration de leurs moyens d'existence, de leur

situation, de leur capacité à négocier les relations et de leur sécurité personnelle, y compris la protection contre les violences ou le VIH/sida. Leur indépendance économique, leur santé et leur bien-être général en bénéficieront.

#### Résultats escomptés :

- Capacité accrue des groupes de femmes à se développer et à mener des campagnes de plaidoyer en faveur de l'accès aux droits fonciers ;
- Participation accrue des mouvements des femmes sans terres au développement d'un cadre politique et légal au niveau local et national ;
- Meilleure sensibilisation aux droits et recours accru au système judiciaire ;
- Création d'une alliance inter-régionale des mouvements et des groupes ;
- Renforcement des connais-

sances et des preuves empiriques attestant des liens entre l'accès ou le contrôle foncier et l'autonomisation des femmes. Ces connaissances seront assorties d'approches de programmation et de campagnes prometteuses en vue de leur diffusion au niveau régional et international.

Partenaire de la Commission :  
ActionAid

Contribution de la Commission :  
La Commission a affecté un million d'euros à ce projet, soit 84,82% de son coût total ( 1 178 933 euros) sur une période de 36 mois à compter du 2 novembre 2010.

Contribution de la Commission (EUR)





## Autres aspects du développement social et humain

### Promotion de la cohésion sociale, de l'emploi et du travail décent

Il est aujourd'hui essentiel que la coopération au développement de l'UE donne la priorité à l'emploi, à l'inclusion sociale et à la protection sociale pour améliorer les résultats en termes de stabilité sociale et de réduction de la pauvreté, en particulier à la lumière de la crise économique et financière mondiale.

Promouvoir une approche intégrée qui combine compétitivité économique et développement social est le moyen le plus efficace pour faire disparaître les inégalités sociales et réduire les disparités régionales. Le plein-emploi productif et le travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes, est déjà une cible fixée au titre de l'OMD 1.

La période de programmation 2011-2013 met spécifiquement l'accent sur les populations vulnérables qui dépendent de l'économie informelle. Une attention particulière est accordée aux aspects suivants :

- Sensibilisation au rôle de la protection sociale dans la lutte contre la pauvreté et l'atténuation de l'impact des crises mondiales ainsi qu'à la nécessité d'étendre la protection sociale de base à tous ;
- Renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements des pays partenaires afin qu'ils soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de l'emploi inclusives et des régimes de protection sociale ;
- Renforcement du dialogue social en tant qu'élément clé pour l'équité et la pérennisation des réformes politiques.

**Budget total pour la période 2011-2013 :** 42 millions d'euros.

### Protection des enfants et des jeunes et promotion de la participation des enfants et des jeunes au développement

Le développement social et humain vise à contribuer à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et des mesures d'exécution de la convention, en particulier à la sensibilisation, au plaidoyer et à l'échange des meilleures pratiques.

Priorités du programme en 2011-2013 :

- Soutien aux initiatives de lutte contre les violences à l'égard des enfants et promotion de la déclaration des naissances comme outil efficace pour prévenir, dépister et contrer les violations des droits de l'enfant et permettre leur accès aux services ;
- Renforcement de la capacité de la société civile et des organismes de défense des droits de l'homme à amener les gouvernements nationaux à mettre en œuvre la CDE.

**Budget total pour la période 2011-2013 :** 47 millions d'euros.



## Accès à la culture locale, protection et promotion de la diversité culturelle

The importance of culture and its contribution to development has been reaffirmed by the United Nations in the latest MDG high level review in September 2010. Cultural and creative industries create jobs and economic growth. Culture is also an essential element of identity-building and integration into communities, regions or countries, playing an important role in social cohesion.

Programming in 2011-2013 promotes access to culture, protection and promotion of cultural diversity, social inclusion and cohesion, by giving particular relevance to:

- Cultural expressions for inter-cultural dialogue;
- Cultural expressions for socio-economic development.

**Total budget for the period 2011-2013:** EUR 24 million

# Développement social et humain

Pour en savoir plus sur les résultats et les priorités de la programmation, veuillez consulter : « Investing in People Mid-term Review of Strategy Paper for Thematic Programme (2007-2013) », disponible à l'adresse : [http://ec.europa.eu/europeaid/what/health/documents/investing\\_people\\_mid-term\\_review\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/what/health/documents/investing_people_mid-term_review_en.pdf)

Les projets sélectionnés représentent les dix domaines d'action du programme « Développement social et humain » et en soutiennent de nombreux aspects, par exemple le développement de la capacité de la société civile à défendre (le droit à) la santé sexuelle et reproductive au Nigéria ; le développement de la formation professionnelle pour l'économie informelle en Somalie ; et la protection, la mise en valeur et la diffusion de la culture quilombola au Brésil, en Guinée-Bissau, au Cap-Vert et au Portugal.

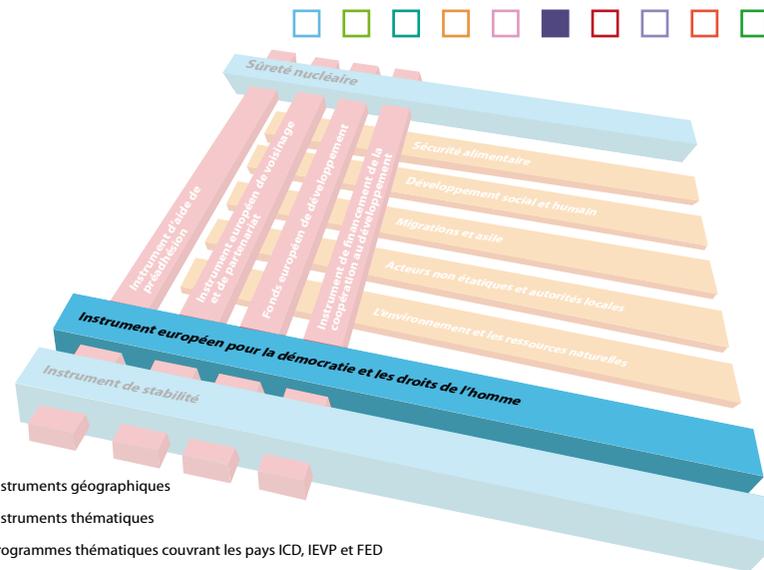
### Réalizations de la période 2007-2010

- 15 appels généraux à propositions couvrant les six domaines du programme « Développement social et humain » ont été lancés ; 4 700 demandes de subventions ont été introduites pour un montant de plus de 3,8 milliards d'euros ;
- 228 projets avec des organisations de la société civile (OSC), des universités, des organisations internationales (OI) et des organismes publics ont été sélectionnés au terme d'appels d'offres, pour un montant d'environ 182 millions d'euros ;
- 9 contrats ont été signés avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Fonds catalytique de l'initiative de mise en œuvre accélérée, et le secrétariat de l'initiative de mise en œuvre accélérée, pour un montant total de 235 millions d'euros.
- 21 projets ciblés menés avec des OI pour une valeur d'environ 62 millions d'euros.



# Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

L'IEDDH entend promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans le monde entier en donnant la priorité à des thèmes tels que la justice internationale, le soutien à l'observation électorale, les droits des populations indigènes, les droits des femmes et des enfants, le soutien aux défenseurs des droits de l'homme et de la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort. Pour mener à bien ces activités et réaliser ces objectifs, l'IEDDH affecte chaque année quelque 130 millions d'euros pour soutenir des projets menés essentiellement par la société civile mais aussi par des organisations internationales de premier plan, comme les agences gouvernementales internationales (par ex. les agences des NU) et les organisations de donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'initiative IEDDH est gérée par la Commission européenne, au niveau de son siège à Bruxelles, et par ses délégations dans des pays tiers du monde entier.



## Objectifs clés :

- Obj. 1:** EOj. 1: Promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés internationales dans les pays et régions où ils sont le plus en péril ;
- Obj. 2:** Renforcer le rôle de la société civile dans le domaine de la promotion des droits de l'homme et de la réforme démocratiques, en appuyant la conciliation pacifique des groupes d'intérêts et en consolidant la participation et la représentation politiques ;
- Obj. 3:** Soutenir les actions en faveur des droits de l'homme et de la démocratie dans les domaines visés par les Orientations de l'UE : dialogue sur les droits de l'homme, défenseurs des droits de l'homme, peine de mort, torture, enfants et conflits armés ;
- Obj. 4:** Soutenir et renforcer le cadre international et régional mis en place pour protéger les droits de l'homme, la justice, l'État de droit et la promotion de la démocratie ;
- Obj. 5:** Susciter la confiance dans les processus électoraux démocratiques et renforcer leur fiabilité et leur transparence, au moyen notamment de processus d'observation électorale.

**Budget total pour la période 2011-2013 :** 390 millions d'euros.



## Démocratie et droits de l'homme

En sa qualité de défenseur de la démocratie et des droits de l'homme, l'Union européenne a fait de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme l'une de ses grandes causes à travers le monde.

### Initiatives de soutien à la démocratie et aux droits de l'homme

Au fil des ans, l'UE a mis en place toute une série d'instruments visant à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, du dialogue politique aux initiatives diplomatiques, ou du soutien financier à la coopération technique, par exemple :

- Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) et ses programmes géographiques et thématiques ;
- Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP);
- Instrument d'aide de préadhésion (IAP) ;
- Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

L'action de l'UE dans le monde est réalisée à l'aide de différentes formes de soutien :

- Renforcement des capacités des institutions et des parties prenantes sur le terrain ;
- Mise en œuvre de programmes éducatifs et de formation ;
- Développement d'activités de sensibilisation et de mise en réseau ;
- Dialogue, en vue de promouvoir la ratification d'instruments juridiques et la mise en œuvre de réformes législatives, judiciaires et administratives par les autorités nationales ;
- Surveillance et protection des droits et réhabilitation et réinsertion des victimes de la torture.

**Pour en savoir plus :**

***<http://www.eidhr.eu/>***





# Aide aux défenseurs des droits de l'homme

Soutenir les personnes et les organisations qui assurent la promotion et la défense des droits de l'homme – des personnes trop souvent harcelées, persécutées, détenues arbitrairement, torturées, voire assassinées en raison de leurs activisme en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, tel est l'un des objectifs clés de l'Union européenne. En juin 2004, le Conseil a adopté les Orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme, qui présentent des recommandations pratiques pour harmoniser les actions de l'UE dans ce domaine. Ces Orientations, qui s'inspirent de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée en 1998, constituent le cadre politique du soutien financier octroyé aux défenseurs par le biais de l'IEDDH.

Avec l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), l'UE soutient ainsi les défenseurs des droits de l'homme et les protège contre la répression et le pouvoir arbitraire, en venant spécifiquement en aide aux défenseurs les plus souvent victimes de répression comme les défenseurs des droits des femmes, les défenseurs des droits des LGBTI, les défenseurs des droits économiques et sociaux, les défenseurs des droits des populations indigènes, les journalistes, les juristes spécialisés dans les droits de l'homme, les défenseurs de l'environnement et des droits fonciers et les activistes travaillant dans les zones rurales et reculées. L'IEDDH vise également à apporter une aide à court terme

aux défenseurs des droits de l'homme en danger et à renforcer leurs capacités et leurs compétences de façon à ce qu'ils puissent poursuivre durablement leurs actions courageuses.

À travers plus de 20 projets menés avec des organisations de la société civile spécialisées qu'elle soutient depuis 2008 à hauteur d'environ 23 millions d'euros, l'IEDDH apporte une aide financière ou matériel directe et d'urgence à des activistes des droits de l'homme en péril afin d'assurer leur protection physique. Elle leur achète par exemple des alarmes ou des barres en acier pour la protection de leurs domiciles et de leurs bureaux, paie leurs frais de défense en justice lorsqu'ils sont victimes de harcèlement judiciaire ; finance les frais médicaux pour le traitement des plaies liés à des mauvais traitements en prison ; réinstalle dans une autre ville ou dans un autre pays les activistes dont la sécurité personnelle ou celle de leur famille est en danger, etc.

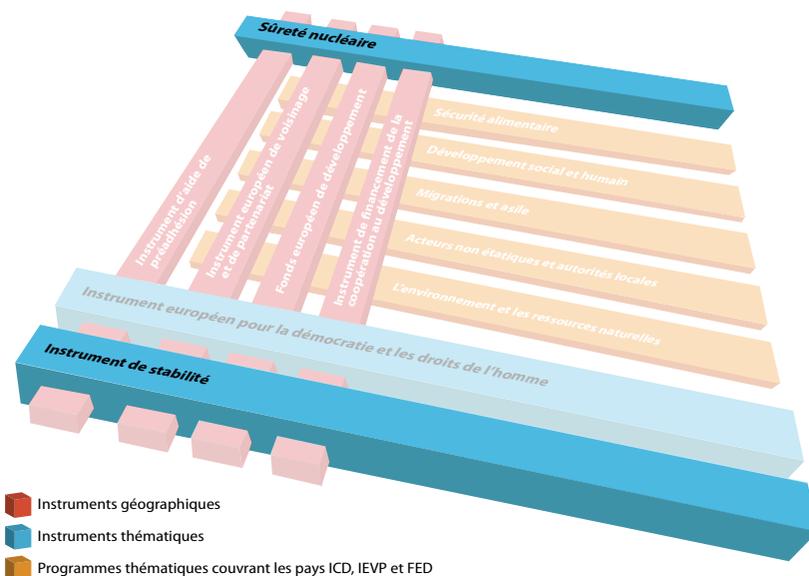
Outre ce soutien acheminé par le biais de nos partenaires, la Commission européenne gère aussi une facilité permettant de dégager des subventions ponctuelles d'un montant maximum de 10 000 euros en faveur de défenseurs des droits de l'homme ayant besoin d'une aide urgente. Au cours de ces deux dernières années, plus de 100 défenseurs et organisations de plus de 15 pays ont bénéficié de ce soutien ponctuel.



### Complémentarité de l'IEDDH

La valeur ajoutée de l'IEDDH repose sur sa complémentarité. À travers les programmes géographiques, les réformes structurelles dans les pays partenaires peuvent être soutenues de façon à garantir un fonctionnement plus efficace, plus transparent et plus démocratique des institutions publiques d'une part et donner à la société civile les moyens de participer utilement avec le gouvernement à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques, d'autre part. Les interventions de l'IEDDH se concentrent dès lors sur les contextes les plus difficiles ou les plus sensibles ou sur les pays dans lesquels les acteurs non étatiques n'ont qu'une faible marge de manœuvre. L'IEDDH contribue également à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie dans les pays dans lesquels ces thèmes ne sont pas couverts par la coopération bilatérale ou lorsque la coopération bilatérale avec les autorités a été suspendue ou encore en l'absence de coopération officielle avec le gouvernement. L'IEDDH peut encourager la coopération transnationale et cibler des domaines clés dans lesquels la CE souhaite être présente et promouvoir davantage les principes et les valeurs clés de l'UE.





# Instrument de stabilité (IS)

Consciente du rôle de la sécurité, non seulement pour les citoyens mais aussi pour le développement, dont il constitue un prérequis essentiel, l'Union européenne s'emploie depuis de nombreuses années à assurer la continuité de ce principe dans les pays partenaires. L'Instrument de stabilité (IS) est le principal instrument thématique de la Commission axé sur la sécurité des pays partenaires qui traversent une crise ou sont confrontés à une crise imminente.

L'instrument de stabilité est doté de deux volets : un volet à court terme pour les situations de crise et un volet à long terme lorsque les conditions de stabilité sont réunies pour la mise en œuvre des politiques européennes de coopération.

### Les objectifs sont les suivants :

- Garantir une réponse initiale efficace, rapide, flexible et suffisamment financée dans des contextes de crise politique ou de catastrophe naturelle dans les pays tiers ;
- Développer des actions à plus long terme pour lutter contre les menaces internationales et transrégionales liées à la criminalité organisée, au trafic d'armes, de stupéfiants ou de médicaments contrefaits, à la traite des êtres humains,

- Instruments géographiques
- Instruments thématiques
- Programmes thématiques couvrant les pays ICD, IEVP et FED

- à la prolifération d'agents radiologiques, nucléaires, biologiques et chimiques et lorsque des technologies, des actes de piraterie maritime ou des menaces pour les infrastructures critiques et la santé publique ont été identifiés ;
- Mise en place de mesures à long terme de développement des capacités visant à renforcer les organisations internationales dotées d'un mandat de prévention ou de réponse aux crises.

**Budget :** lancé le 1er janvier 2007, l'Instrument de stabilité est doté d'un budget d'environ 2 milliards d'euros étalés sur 7 ans (23% pour le volet à long terme).

[http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/lifs\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/lifs_fr.htm)



## Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)

L'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (INSC 2007-2013) est entré en vigueur en 2007. Il a pour principaux objectifs de renforcer la sécurité nucléaire, la protection contre les radiations et l'application de mesures efficaces de contrôle des matières nucléaires dans les pays tiers.

L'instrument vise à financer des actions dans les domaines prioritaires suivants :

- **Renforcement de la sûreté nucléaire**, notamment en ce qui concerne le cadre réglementaire ou de gestion de la sûreté des centrales nucléaires (conception, exploitation, entretien, démantèlement) ;
- La sécurité du transport, du traitement et de l'élimination des **déchets radioactifs** ;
- La **remise en état** d'anciens sites nucléaires et la protection contre les radiations ionisantes émises par les matières radioactives ;
- La **préparation aux urgences** et

- La promotion de la **coopération internationale** dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Son **champ d'application** est plus large que celui du précédent volet « sûreté nucléaire » du programme TACIS (Technical Assistance to the Commonwealth of Independent States, Assistance technique à la Communauté des Etats indépendants, c'est-à-dire **les pays de l'ex-Union soviétique**). Il couvre à présent de plus en plus de pays de **l'Asie centrale, de la Chine et de l'Est de l'Asie, de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient, du Sud-Est asiatique et de l'Amérique latine**. L'Ukraine reste toutefois le principal bénéficiaire du soutien de l'ICSN.

La Conférence des donateurs de Tchernobyl, organisée à Kiev en avril 2011 dans le cadre de l'ICSN en marge de la commémoration du 25e anniversaire de l'accident, a réussi à réunir les 740 millions d'euros requis pour achever la construction d'un nouveau massif de protection d'ici à 2015. La Commission a promis de financer à concurrence de 122 millions d'euros le **Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl**, ce montant devant être pris intégralement en charge au titre du budget de l'ICSN.

Suite à la catastrophe de **Fukushima-Daiichi en mars 2011**, l'ICSN participe à la réalisation d'évaluations approfondies de la sûreté des centrales nucléaires encore en fonctionnement et d'autres installations nucléaires, comme les installations d'élimination des déchets radioactifs et les centrales de retraitement des combustibles nucléaires. Ces évaluations sont connues sous le nom de « **stress tests** »

L'ICSN a étendu la coopération de l'UE avec l'AIEA pour soutenir des activités thématiques techniques au niveau national ou régional, l'objectif étant de développer encore davantage une culture de la sûreté, le développement des capacités des régulateurs de la sûreté nucléaire et la sûreté des réacteurs de recherche.

**Budget total pour la période 2011-2013** : environ 226 millions d'euros.

[http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/nsnc\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/nsnc_fr.htm)



# NSA-LA et IEDDH - Le rôle des délégations de l'Union européenne

Les **délégations de l'Union européenne**, présentes dans la plupart des pays tiers, jouent également un **rôle clé** dans la mise en œuvre des programmes thématiques à l'échelon local.

Ils participent, par exemple :

- aux consultations avec la société civile locale ;
- à la prise de décisions ;
- à la gestion des appels à propositions ;
- au suivi de la mise en œuvre sur le terrain ;
- à l'information et à la formation des organisations locales ainsi qu'à la mise en réseau.

## **Dialogue structuré**

En mars 2010, la CE a lancé un exercice d'une durée d'un an baptisé « Dialogue structuré pour un partenariat de développement efficace ». Ce dialogue structuré est une vaste plateforme de dialogue entre l'UE et les acteurs non étatiques, les

organisations de la société civile et les autorités locales sur des aspects clés du développement.

## **La déclaration conjointe (Budapest, mai 2011) de la conférence finale appelle les parties à :**

- Renforcer et poursuivre tous les efforts pour mettre en place des conditions propices à un environnement permettant aux organisations de la société civile et aux acteurs locaux d'être de véritables acteurs du développement et des partenaires de la coopération européenne au développement ;
- Œuvrer pour améliorer les résultats en terme d'appropriation démocratique du développement au niveau national en renforçant la participation de la société civile et des autorités locales et en facilitant l'ouverture de l'espace politique nécessaire ;
- Approfondir les partenariats et exploiter au maximum les points forts de chaque acteur et leurs synergies du niveau local au niveau international.



## Soutien à la société civile dans les programmes géographiques

Les programmes thématiques ne sont pas la seule forme disponible de soutien accessible aux organisations de la société civile dans le cadre de la coopération au développement lancée à l'initiative de la Commission européenne. Le soutien à la société civile, et, d'une manière plus générale, le soutien des acteurs non étatiques, est une **priorité stratégique** de **tous les instruments géographiques** axés sur la coopération au développement.

La nécessité d'assurer la **complémentarité** des programmes thématiques avec les actions menées au titre des programmes géographiques est également un principe inscrit dans l'Instrument de financement de la coopération au développement.

Ces programmes géographiques ont pour point commun leur volonté d'encourager la participation des acteurs **non étatiques** au dialogue avec les autorités publiques sur les stratégies de développement et les politiques sectorielles, ainsi qu'à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des projets et des programmes de développement.

La participation des acteurs non étatiques à la politique de développement ne se limite donc plus à faire appel à leurs services en qualité de partenaires de mise en œuvre des projets. Elle s'oriente davantage vers la mise en place d'un nouveau partenariat fondé sur le partage de responsabilités entre l'État et la société civile dans la lutte contre la pauvreté et la participation à la bonne gouvernance.

Ce processus de participation implique toutefois des organisations fragiles aux capacités limitées et dont l'expérience et la maturité ne sont pas encore suffisantes pour qu'elles deviennent un véritable contre-pouvoir capable de défendre leurs intérêts vis-à-vis des bailleurs de fonds. Leur participation montre rapidement leur manque de représentativité et de légitimité et leurs capacités humaines, analytiques, techniques et financières insuffisantes.

Les programmes sont fixés dans les documents de programmation géographique (Documents stratégiques pays/Programmes indicatifs nationaux). Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter les sites internet des délégations de la Commission européenne ou à prendre contact avec les représentants « société civile » au sein des délégations.

### Site général des délégations

[http://www.eeas.europa.eu/delegations/web\\_en.htm](http://www.eeas.europa.eu/delegations/web_en.htm)

### EuropeAid – Les régions où nous intervenons

[http://ec.europa.eu/europeaid/where/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/index_fr.htm)

### Comment obtenir une subvention

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index_fr.htm)





## Comment obtenir un financement de la Commission européenne ?

Depuis 2008, tous les bénéficiaires potentiels doivent être enregistrés dans la base de données PADOR d'EuropeAid.

Il appartient aux organisations de se faire enregistrer via le lien suivant :

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/onlineservices/pador/index_fr.htm)



PADOR contient toutes les données administratives en rapport avec l'expérience d'une organisation officiellement enregistrée dans un pays (où elle a déposé ses statuts et ses comptes) ainsi que toutes les données réglementaires probantes. PADOR n'est pas destiné à l'enregistrement de particuliers.

Le guide rapide et les Questions les plus fréquemment posées figurent sur cette même page.

L'affectation des fonds d'EuropeAid aux organisations se fait par le biais d'appels à propositions. Pour chaque programme thématique, des appels spécifiques sont publiés chaque année sur la base de la programmation financière.

Ces appels peuvent être lancés à partir de Bruxelles ou par l'une des délégations de l'UE. La documentation complète et le matériel d'explication relatifs à tous les appels à propositions sont disponibles sur les pages « Financement » accessibles depuis la page d'accueil du site internet d'EuropeAid.

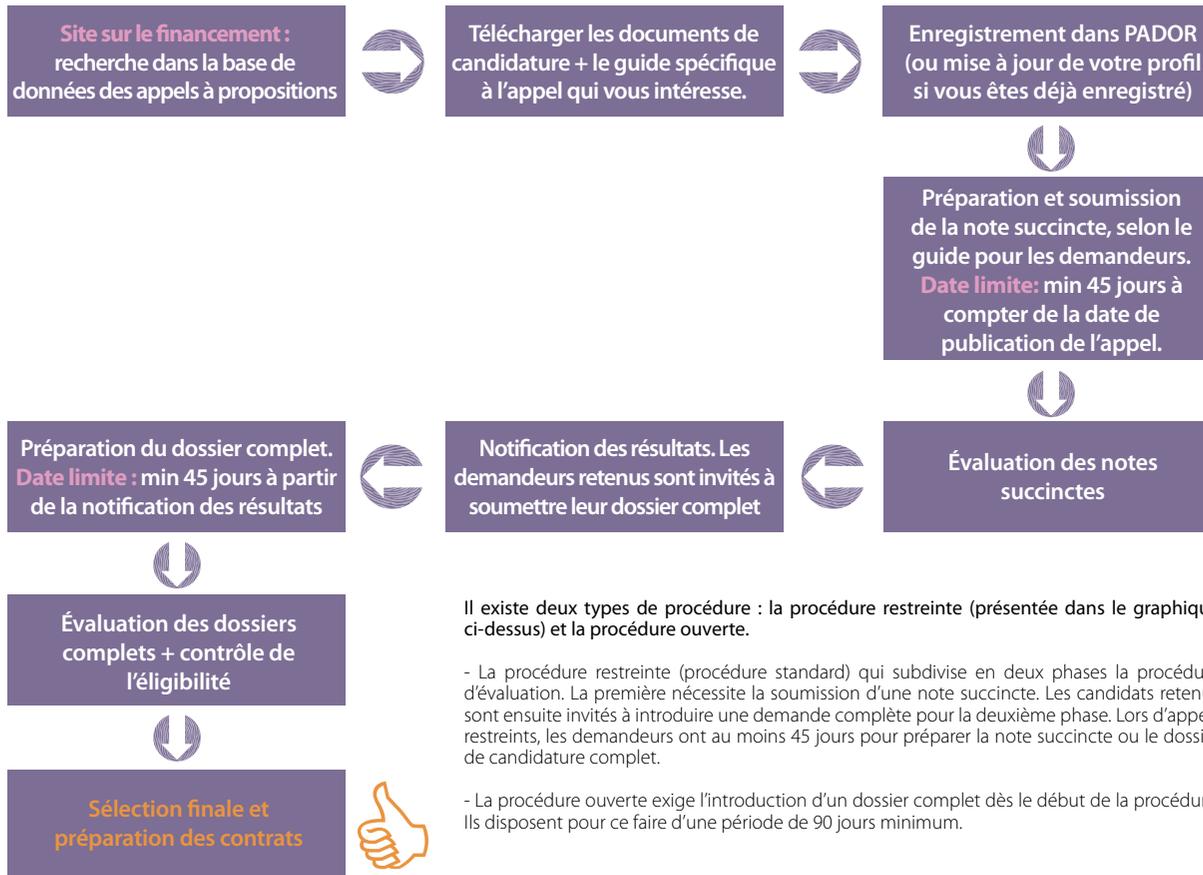
Concrètement, les parties intéressées sont invitées à consulter régulièrement le site sur les appels à propositions pour connaître les appels susceptibles de les intéresser.

La transparence et le traitement équitable en termes de niveau de financement sont garantis pendant le processus de sélection. Les critères d'éligibilité sont fixés au moment de la publication de chaque appel et sont adaptés aux circonstances spécifiques.



## COMMENT LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PEUVENT ELLES OBTENIR UNE SUBVENTION ?

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index_fr.htm)





ISBN 978-92-79-25339-3



9 789279 253393